

SAINT-MARTIN-DE-CRAU (BDR)

Soupçonnés de trente vols dans le Vaucluse

Cette course-poursuite aurait pu très mal finir pour les gendarmes de Saint-Martin de Crau et d'Arles. Mercredi midi, en pleine ville, 2 cambrioleurs présumés qu'ils avaient pris en chasse n'ont pas hésité à jeter un extincteur sur leur véhicule. Les militaires aguerris du PSIG ont réussi à éviter la bonbonne qui, lourde d'une dizaine de kilos, aurait pu entraîner un accident tragique. L'histoire commence en début de semaine. Les gendarmes sont alertés par une série de cambriolages commis chez des particuliers, entre 8 h et 10 h du matin. Les brigades de Saint-Martin et Arles mettent donc en place une surveillance assurée par des hommes en tenue et en civil. Plus discrets, ce sont ces derniers qui repèrent, dès mercredi, le manège suspect de 2 hommes sur le parking d'une supérette. Ils tentent donc un banal contrôle d'identité, mais les individus prennent la fuite au volant d'une berline. Laquelle s'avérera être un véhicule volé et maquillé par des plaques au numéro d'immatriculation "en doublette". La course-poursuite s'engage à vive allure et les hommes

du PSIG se rapprochent de plus en plus. C'est là que les fuyards jettent un extincteur sur la voiture. Après cette tentative échouée, ils recommencent avec un second extincteur qu'ils déclenchent par la fenêtre de façon à générer un écran de fumée. Mais là encore, les gendarmes ne lâchent pas prise et finissent par coincer la voiture. Le conducteur est interpellé sur l'instant, le chauffeur tente de fuir à pied mais est rapidement rattrapé. Placés en garde à vue, les 2 hommes sont des multirécidivistes issus de la communauté des gens du voyage, sédentarisés dans les Alpes de Haute-Provence. Grâce aux objets retrouvés dans leur véhicule (matériel hi-fi, etc.), les gendarmes ont pu élucider une dizaine de faits commis dans les Alpes de Haute-Provence, les Hautes-Alpes et les Bouches-du-Rhône. Ils étaient aussi dans le collimateur du groupe spécialisé dans les vols à la roulotte d'Avignon qui leur reproche une trentaine de faits. Présentés hier matin au parquet de Tarascon, ils devaient être placés en détention provisoire. ■

A.L.

ASSISES D'APPEL DU RHÔNE / Elle est reconnue coupable du meurtre de son mari

Edwige Alessandri est condamnée à 10 ans

Par Bruno Hurault

bhurault@laprovence-presse.fr

J'aimais Richard et je regrette de ne pas être morte avec lui. Si je reste debout c'est pour aider mes enfants et les enfants qu'il a aimés".

Hier matin, après avoir entendu ces quelques mots prononcés par Edwige Alessandri, la cour et les jurés se sont retirés pour délibérer.

Il leur a fallu plus de huit heures pour déclarer Edwige Alessandri coupable et la condamner à la peine de dix ans de réclusion criminelle.

Edwige Alessandri s'est affaissée sur le banc et a fait un malaise à sa sortie de la salle.

Coupable d'avoir au cours de la nuit du 16 au 17 juillet 2000 tué dans son sommeil, d'une balle, son mari Richard, 42 ans. Les jurés du Rhône ont ainsi suivi les ju-



► Un jury populaire a, pour la 3^e fois, reconnu coupable Mme Alessandri et l'a condamnée à une peine de prison. / PHOTO A.E.

rés Vauclusiens et Gardois qui avaient, eux aussi, retenu la culpabilité d'Edwige Alessandri.

Lors de son réquisitoire au terme duquel elle a réclamé une peine de 15 années de réclusion, l'avocate générale Jacqueline Dufournet a balayé la thèse de l'intrusion extérieure dans la maison de la Gasqui soutenue par la défense. Assénant que cette thèse "ne résiste pas une seconde à l'éclairage des faits".

L'accusation embrayait alors le pas aux parties civiles représentant les frères et les parents de Richard Alessandri. M^{re} Monneret, Alegri, Menviele et Lafran,

après avoir pointé la persévérance diabolique d'une femme qui met tout en œuvre pour fuir ses responsabilités allait, dans un dernier sursaut, rejeter la faute sur son fils Yohan.

"Je n'ose pas imaginer les conséquences si la défense utilisait ce moyen, ce serait trop grave sur un plan psychologique et Mme Alessandri n'ira pas sur cette culpabilité car ses enfants elle les aime" analysait l'avocate générale.

Une thèse malgré tout évoquée par M^{re} Thierry Levy car "cette interrogation constitue une tentation". Dans l'hypothèse où le meurtre a été commis par un mem-

bre de la famille "il y a d'avantage de griefs du côté de Yohan que d'elle. Je me dois d'émettre cette hypothèse mais je ne le ferais pas pour un ensemble de raison", ajoute aussitôt l'avocat qui assure que "l'intrusion extérieure est vraisemblable".

M^{re} Dupond Moretti et Geiger, parties civiles pour les fils de l'accusé, ont bataillé eux aussi pour pointer les failles de l'accusation en dénonçant les conditions de la garde à vue au cours de laquelle Yohan a désigné sa mère.

M^{re} Geiger n'a pas manqué de stigmatiser la douleur authentique de Brice qui a perdu à l'âge de 12 ans son père dans des conditions atroces et dont la mère a été accusée et emprisonnée.

"Un petit bonhomme de 12 ans qui ne pourrait tenir un tel secret et qui attend de ce procès l'acquiescement de sa mère car il sait qu'elle n'a pas pu commettre un tel acte".

Un jury populaire, pour la troisième fois, en a décidé autrement. La cour a décerné un mandat de dépôt à l'encontre de Mme Alessandri qui comparait libre.

Au prononcé du jugement Edwige Alessandri s'est affaissée sur le banc et a fait un malaise à sa sortie de la salle d'audience.

Ses fils, effondrés, comme tous les amis venus soutenir Mme Alessandri, étaient sous le choc de ce verdict qu'ils n'osaient pas croire. ■

Département de VAUCLUSE

NOUVEAU RÉSEAU » NOUVEAUX TARIFS » WWW.VAUCLUSE.FR

554456

CARREMENT ÉCONOME & ÉCOLO

JUSQU'À **50€** D'ÉCONOMIE PAR JOUR PAR RAPPORT À LA VOITURE

2 FOIS MOINS DE CO2 PAR RAPPORT À LA VOITURE

Le Département de Vaucluse, par le développement des transports en commun, s'engage pour l'environnement et votre pouvoir d'achat. En effet, emprunter le réseau départemental de transport **TransVaucluse**, c'est faire le choix de rejeter deux fois moins de CO2 dans l'atmosphère et d'économiser plus d'argent.

Claude HAUT
Président du Conseil général
Sénateur de Vaucluse

trans VAUCLUSE
Le Conseil général vous transporte

554655

SCÈNE en SCÈNE
CABARET ÉPHÉMÈRE

ACCUEIL DE 20H00 À 21H00 / DÉBUT DU DÎNER SPECTACLE 21H00 - MENU 45€* (HORS BOISSONS)
* SAUF SOIRÉES EXCEPTIONNELLES ANNONCÉES

SAM 17 & SAM 24 JANVIER
RIRES EN CHANSONS
Invitée exceptionnelle **GENEVIEVE GIL**

SAMEDI 31 JANVIER
PARIS PANAME-PARIS GUINGUETTE
La revue des grands cabarets Parisiens et des Guinguettes du bord de Marne
Comédie Musicale par la troupe du Cabaret Ephémère
Direction Artistique Miguel-Ange Sarmiento

SAMEDI 07 FEVRIER
LE TOUR DU MONDE EN CHANSONS
Comédie Musicale par la troupe du Cabaret Ephémère
Direction Artistique Miguel-Ange Sarmiento

SAMEDI 14 FEVRIER
ST-AMOUR CHANTEZ POUR NOUS !
Invitée exceptionnelle **CATHERINE FALGAYRAC**

SAMEDI 21 FEVRIER
NOS AMOURS, NOS EMMERDES
Comédie Musicale par la troupe du Cabaret Ephémère
Direction Artistique Miguel-Ange Sarmiento

SAMEDI 28 FEVRIER
SOIRÉE INTERLOPES
«Quand les genres se confondent» par la troupe du Cabaret Ephémère
Direction Artistique Miguel-Ange Sarmiento

19 PLACE CRILLON AVIGNON (FACE À L'HÔTEL DE L'EUROPE)
RÉSERVATIONS : 04 90 86 14 70
www.cafelascene.com - contact : theatredeloulle@orange.fr

FAITS DIVERS

► LE THOR

Il avait percuté la moto du CRS

Le 24 septembre 2008, le conducteur d'un véhicule Audi A3 dont les plaques avaient été maquillées à l'aide de scotch noir, commet une grivèlerie de carburant au Pontet. Prenant la fuite, il passe devant une patrouille de motards de la CRS 60 de Montfavet qui s'engage à sa poursuite. Traquant le Thor, il emprunte une ruelle. Perdant le contrôle de son véhicule, il percute le trottoir. Le motard arrivé à sa hauteur le voit alors faire une marche arrière et venir percuter la moto placée en barrage. Le fonctionnaire sort alors son arme de service et effectue deux tirs d'immobilisation. Un peu plus loin, l'individu abandonne le véhicule et prend la fuite à pieds. Les militaires ont enfin pu l'identifier et le présenter à la justice pour vol, violences avec usage ou menace d'une arme sur personne dépositaire de l'autorité publique, mise en danger d'autrui. Il a été écroué hier.